

N° de l'OM
N° MINOS
N° MINUTE

TRIBUNAL DE POLICE DE NANTERRE
1ère à 4ème classe

JUGEMENT AU FOND

Extrait des minutes du Greffe du Tribunal de Police
Départemental des Hauts-de-Seine (92)

Audience du [REDACTED] DEUX MIL VINGT à TREIZE HEURES ET TRENTÉ
MINUTES ainsi constituée :

Mention minute :
Délivré le :

Président : [REDACTED]
Greffier : [REDACTED]
Ministère Public : [REDACTED]

A :

L'affaire a été renvoyée successivement aux audiences des [REDACTED]
délibéré, ([REDACTED]) à la demande des parties, puis mise en délibéré à c
Lors de l'audience au fond, le tribunal était composé comme suit :

Copie Exécutoire le : 02/05/2020

A : N° 50350 A n E

Président : [REDACTED]
Greffier : [REDACTED]
Ministère Public : [REDACTED]

Signifié / Notifié le :

Le jugement suivant a été rendu :

A :

ENTRE

LE MINISTÈRE PUBLIC,

Extrait finance :
RCP :
Extrait casier :
Référence 7 :

D'UNE PART ;

ET

PREVENU

Nom : [REDACTED]
Prénoms : [REDACTED]
Date de naissance : [REDACTED]
Lieu de naissance : [REDACTED]
Demeurant : [REDACTED]

Mode de comparution : non comparant représenté par Maître Rémi JOSSEAL
des débats et absent lors du délibéré

Prévenu de :

EXCÈS DE VITESSE INFÉRIEUR À 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE À
MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUPÉRIEURE À 50 KM/H (Code Natif :
25387) avec le véhicule immatriculé [REDACTED]

Sur l'action publique :

Attendu que [REDACTED]

Que vu la relaxe de Monsieur [REDACTED] ladite somme consignée devra lui être
restituée par le Trésor Public ;

PAR CES MOTIFS

Le tribunal statuant en audience publique, en dernier ressort, et par jugement
contradictoire à l'encontre de [REDACTED] prévenu ;

Sur l'action publique :

DECLARE Monsieur [REDACTED] non coupable pour l'ensemble des faits qui lui
sont reprochés ;

LE RENVOIE en conséquence des fins de la poursuite ;

ORDONNE la restitution par le Trésor Public de la consignation de SOIXANTE-HUIT
EUROS (68 EUROS) versée le 08/04/2016 par Monsieur [REDACTED]